



En juillet 2018, 5 organisations syndicales du ministère du travail (CGT, FO, FSU, SUD, UNSA ITEFA) ont saisi Madame la ministre afin d'être informées du projet de loi de finances 2019 du ministère du travail (PLF).

Aucune réponse officielle ne nous a été apportée. C'est par voie de presse que les organisations syndicales ont appris que le budget ministériel 2019 serait en baisse de 15,8%, ce qui constitue la plus forte baisse en pourcentage des crédits de tous les ministères.

Parallèlement, dans la continuité du rapport action publique 2022 qui devait rester confidentiel mais qui a été finalement dévoilé dans la presse, Monsieur le Premier ministre a fait publier deux circulaires en date du 24 juillet 2018. Ces deux circulaires demandent à ce que de nombreuses missions actuellement assumées par les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés soient supprimées car elles seraient déjà assumées par les collectivités territoriales. Le premier effet de ce projet d'ores et déjà annoncé par Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre des finances, en ce qui concerne son administration, se traduirait par la suppression de 300 postes dans les DIRECCTE, avec un impact équivalent au niveau de l'administration centrale. Le pôle 3° serait ainsi rapidement fortement impacté puisqu'il serait prévu que toute la partie développement économique sur laquelle sont positionnés des agents de la Direction Générale des Entreprises (DGE) serait abandonnée au profit des Conseil Régionaux. De même, au regard de ce qui précède, nous sommes en droit de craindre que l'ensemble des missions, notamment celles relevant du pôle T, soient fortement impactées.

Nous dénonçons ces annonces et l'absence d'informations de la part de Madame la ministre.

Nous demandons à ce qu'aucune mission ni aucun emploi ne soient transférés ni supprimés.

Nous réclamons l'abandon des propositions du rapport action publique 2022 et l'abrogation des circulaires 6029 et 6030 du 24 juillet 2018.

Les organisations syndicales FO et UNSA ITEFA demandent à être reçues en urgence par la ministre du travail, Madame Muriel Pénicaud.

Paris, le 17 septembre 2018.